

Une Métropole à vivre et à préserver

Au cours de ces dix dernières années, la Métropole de Lyon a connu un véritable développement devenant ainsi l'une des métropoles européennes les plus attractives économiquement. Nous devons nous en réjouir et poursuivre cette dynamique. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur les conséquences de cette rapide mutation à la fois sur la vie de tous nos habitants mais également sur notre écosystème. Et le constat est sans appel, nous sommes forcés de constater qu'une telle croissance a généré des effets négatifs sur le vivre ensemble, sur notre environnement et sur la qualité de vie de tous nos habitants : pollution, difficultés pour se loger, dégradation des espaces publics, difficultés pour se déplacer, disparités entre les territoires et les quartiers, etc.

Or, nous sommes convaincus que le développement de notre territoire ne pourra se poursuivre que si nous garantissons à tous nos habitants la possibilité de s'installer là où ils le souhaitent dans un cadre de vie de qualité répondant aux grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de notre époque. C'est pourquoi nous voulons faire de la qualité de vie de nos habitants l'une de nos priorités. Nous souhaitons leur offrir un territoire qui assure à chacun un logement adapté à ses besoins et ses moyens, un cadre de vie sain et respectueux de l'environnement, des infrastructures en adéquation avec les usages et modes de vie de tous. La Métropole du 21^{ème} siècle doit replacer les habitants au cœur de ses préoccupations et de ses aménagements. Dès lors, il nous faut revoir notre stratégie de développement et dessiner un territoire équilibré, inclusif, durable et de qualité qui se soucie du bien-être de tous les Grands Lyonnais et qui préserve notre bien commun.



Aménager notre Métropole de façon durable et responsable

Le dérèglement climatique oblige les villes et les métropoles à se fixer des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des îlots de chaleur. Il faut rénover les logements, développer les énergies renouvelables locales, adapter l'aménagement du territoire au climat actuel et à venir, préserver notre biodiversité et renforcer la place de la nature en ville, favoriser une économie circulaire dans tous les domaines, comme par exemple le réemploi dans la construction et l'utilisation des matériaux biosourcés pour faire émerger un cercle vertueux et durable de la construction.

Bâtir une métropole durable, c'est également aller vers un urbanisme partagé et collaboratif : la ville doit se construire avec et pour celles et ceux qui y vivent, y travaillent et y grandissent.

C'est enfin construire une métropole plus agile, capable de faire évoluer ses espaces en fonction des usages et des besoins, à l'image de l'urbanisme transitoire qui permet de revitaliser des lieux en friche, de créer des nouveaux espaces de vie, mêlant logements, économie sociale et solidaire, expositions culturelles et événements festifs.

Développer de nouveaux cœurs de Métropole

1. Faire émerger de nouveaux cœurs de Métropole pour une Métropole multipolaire

Nous développerons de nouveaux cœurs de Métropole et projets urbains sur 4 sites à fort potentiel de notre territoire :

- à Oullins dans le quartier de la Saulaie,
- à Saint-Genis-Laval dans le Vallon des Hôpitaux,
- à Villeurbanne dans le quartier Saint-Jean,
- à Albigny-sur-Saône dans le quartier de La Loupe.

Ces nouveaux cœurs de Métropole accueilleront des logements pour tous (social, abordable et intermédiaire), mais aussi des commerces de proximité, des équipements culturels et sportifs, des espaces d'innovation, des activités tertiaires et industrielles pour en faire des quartiers à vivre et attractifs.

Nous y intégrerons ou développerons des Pôles d'échanges multimodaux (transports en commun, parc-relais, parkings vélo, etc.), afin qu'ils soient bien connectés avec les autres centralités métropolitaines.

2. Créer un programme de rénovation patrimoniale de lieux emblématiques du territoire aujourd'hui à l'abandon

Nous restaurerons et revitaliserons des bâtiments de notre patrimoine historique qui sont aujourd'hui à l'abandon. Ces chantiers seront portés par des acteurs privés et réalisés pour partie par l'insertion de jeunes, à l'instar d'autres modèles de restauration déjà réalisés. Nous serons particulièrement attentifs à la revitalisation de bâtiments patrimoniaux réalisés par Tony Garnier.

Construire des quartiers apaisés, sécurisés et attractifs

3. Piétonniser la Presqu'île de Lyon le week-end, et piétonniser les centres-bourgs et centres-villes des communes volontaires.

Les différentes expérimentations de piétonisation de la Presqu'île de Lyon qui ont eu lieu en 2019 ont démontré la pertinence de cette mesure les week-ends. Elles ont toutefois montré leurs limites en semaine. C'est pourquoi, en concertation avec les commerçants et les usagers, nous proposons une piétonisation pérenne de la Presqu'île de Lyon les samedis et dimanches.

Nous proposerons également aux autres communes qui le souhaitent de les accompagner financièrement dans la mise en place d'une piétonisation partielle ou totale, temporaire ou pérenne, de leur centre-ville ou de leur centre-bourg.

4. Créer de nouvelles passerelles modes doux et piétons pour mieux connecter les territoires.

Nous multiplierons la construction de passerelles modes doux pour « faire Métropole » en connectant mieux les territoires et en faisant notamment des fleuves, non plus des obstacles mais bien des opportunités de passage entre les communes de la Métropole. Parmi les projets de passerelles prioritaires :

- Entre le quartier des Girondins et le quartier de la Confluence (Lyon 7^{ème}/Lyon 2^{ème})
- Entre le quartier de Saint-Jean et le quartier des Buers (Villeurbanne)
- Entre Carré de Soie et le nord de Vaulx-en-Velin
- Entre le quartier de Parilly (Bron) et Mermoz (Lyon 8^{ème})
- Entre le quartier Berthelot-Épargne (Lyon 8^{ème}) et le parc Blandan (Lyon 7^{ème})
- Entre Couzon-au-Mont-d'Or et Rochetaillée-sur-Saône

5. Lancer un appel à projets « mobilier urbain innovant » pour mieux répondre aux usages et besoins des piétons

Le mobilier urbain (bancs, chaises, poubelles, signalétique) est un élément essentiel du paysage urbain, dont le potentiel d'usage est trop peu exploité aujourd'hui, ne répondant pas toujours aux attentes de chacun. Nous lancerons un appel à projet « mobilier urbain innovant » pour imaginer de nouveaux usages et mieux répondre aux besoins des piétons dans l'espace public.

6. Assurer une meilleure sécurité et tranquillité des espaces publics métropolitains

La sécurité et la tranquillité sont des préoccupations légitimes de nos concitoyens. Les atteintes aux biens et aux personnes créent de l'insécurité. Les nuisances et incivilités pèsent sur notre quotidien. Nous devons offrir à nos concitoyens des espaces publics sécurisés et apaisés. C'est pourquoi :

- Nous accompagnerons les communes dans l'installation de dispositifs de vidéoprotection.
- Nous généraliserons l'installation des bornes anti-béliers dans les espaces publics rénovés.
- Nous identifierons et sécuriserons les places publiques exposées à des risques de franchissement par des véhicules.

7. Poursuivre le renouvellement urbain nécessaire des quartiers « politique de la ville »

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), nous poursuivrons le renouvellement urbain des 14 sites prioritaires identifiés par l'Etat.

Ces sites sont présents sur les communes de Bron (quartiers Terrailon et Parilly), Lyon (Mermoz Sud, Langlet-Santy, La Duchère), Vénissieux (Minguettes-Clochettes), Rillieux la Pape (Ville nouvelle), Saint-Fons (Carnot-Parmentier), Vaulx-en-Velin (Grande Île), Villeurbanne (Buers Nord et Saint-Jean), Saint-Priest (Bellevue), Givors (Les Vernes et Centre Ville).

Et, nous porterons également un plan d'investissements d'aide au renouvellement urbain des quartiers en "veille active", qui ne bénéficient pas des aides de l'Etat, en mobilisant tous les outils et leviers financiers de la Métropole afin d'avoir un même niveau d'investissement pour tous les quartiers du territoire et une qualité de vie renouvelée.

Les quartiers en veille active sont : Moncey - Paul Bert (Lyon 3^{ème}), Guillotière (Lyon 7^{ème}), Les Marronniers (Fontaines-sur Saône), Grand Trou - Moulin à vent (Lyon 8^{ème}).

Enfin, nous engagerons la vente de logements HLM dans ces quartiers de la Métropole où la part de logements sociaux est majoritaire, pour renforcer l'offre de logements abordables et en accession libre.

8. Réduire la place de la publicité et des enseignes en ville et protéger la biodiversité nocturne

En concertation avec les communes, le futur règlement local de publicité métropolitain comportera des règles plus strictes en matière d'implantation de dispositifs publicitaires et d'affichage d'enseignes, afin de libérer l'espace public là où la publicité occupe une place trop importante. Mobilier urbain, bâches de chantier, publicité numérique, enseignes lumineuses la nuit... Des règles viendront limiter les nouvelles implantations et nouveaux affichages et interdire les publicités existantes très denses.

Innover dans nos pratiques pour aménager le territoire

9. Signer une charte pour la co-construction de la Métropole

Nous souhaitons réunir tous les acteurs de l'aménagement, de la sphère publique et privée (promoteurs, aménageurs, architectes, urbanistes, entreprises du BTP), mais aussi collectifs citoyens, conseils citoyens et de quartier, communes et Métropole (techniciens et élus), comités d'intérêt local, afin d'écrire une charte de la co-construction de la Métropole dans le cadre d'assises que nous organiserons durant le 2^{ème} semestre 2020.

Ces assises permettront de définir et formaliser avec tous les acteurs présents l'ensemble des principes que chacune des parties signataires s'engagera à respecter en matière de transparence, de participation citoyenne dans l'aménagement du territoire, de commande publique, de densité, de respect du patrimoine bâti et naturel, d'acceptabilité des chantiers, etc. Cette charte déterminera également les modalités du suivi et d'évaluation.

10. Intégrer un guichet « services urbains » dans les Maisons de la Métropole

Présentes sur tout le territoire, les Maisons de la Métropole sont aujourd'hui très identifiées sur le volet de l'accompagnement social. Nous élargirons leur champ d'intervention sur les services urbains de proximité (propreté, voirie, eau, énergie...) et sur les opérations d'aménagement afin de renforcer la participation citoyenne.

11. Développer l'habitat inclusif et adapté et faire émerger des quartiers adaptés

Nous ferons en sorte que la place des personnes en situation de handicap et des personnes âgées soit vraiment prise en compte dans la conception de chaque projet urbain, du logement à

la voie publique en passant par les nouveaux équipements. Nous développerons des quartiers adaptés, favorables au vieillissement, pour répondre aux besoins spécifiques des seniors.

12. Affirmer l'égalité femmes/hommes dans la conception des espaces et des équipements publics

Certains espaces publics ont dans leur conception initiale et au fil du temps peu à peu exclu une partie de la population, n'intégrant pas suffisamment les enjeux de lutte contre la ségrégation socio-spatiale, les enjeux d'usages genrés, d'accessibilité. Nous voulons à l'avenir construire une Métropole véritablement pour tous et attentive aux attentes de nos concitoyennes. Nous souhaitons faire émerger un urbanisme plus collaboratif dans ce domaine.

- Nous soutiendrons financièrement les communes dans le renforcement de l'éclairage public dans les zones les plus anxiogènes et accompagnerons l'expérimentation de l'éclairage public intelligent (notamment avec détecteurs de présence).
- Chaque projet urbain devra tester les usages et les attentes du public féminin dans le cadre de la concertation citoyenne. Nous généraliserons la tenue de marches exploratoires pour chaque nouveau projet urbain, afin de tester les usages et les attentes.
- Pour atteindre la parité dans les noms de rues, équipements et places, nous privilégierons le choix de noms de femmes sur l'ensemble du prochain mandat, en lien avec les communes.

13. Créer un « plan tiers-lieu » pour faire émerger 30 nouveaux tiers-lieux : lieux de vie et de travail multi-usages et innovants, ouverts à tous

Un certain nombre de quartiers et communes ne disposent pas de locaux adaptés pour les associations, *start-ups*, travailleurs indépendants, artistes qui cherchent à développer leurs activités. Pour répondre à ce besoin, nous développerons 30 tiers-lieux dans les quartiers prioritaires et péri-urbains.

Espaces mixtes à la fois dans les activités qu'ils accueillent et dans les profils des personnes qui les composent, les tiers-lieux peuvent aussi bien recevoir une association qu'une *start-up*, un groupe de citoyens réfléchissant à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier, où des artistes cherchant des locaux pour développer un projet culturel. Lieux « à la carte », ils ont tous le même objectif : mélanger les profils, créer des lieux de vie dans des quartiers qui en manquent, favoriser le vivre-ensemble.

Nous développerons ainsi :

- 15 tiers-lieux dans les quartiers prioritaires de la Métropole.
- 15 tierslieux en milieu péri-urbain.

Nous accompagnerons financièrement les porteurs de projet avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Nous rechercherons les fonciers disponibles. Nous mettrons en place un système de labellisation des tiers-lieux.

14. Développer l'urbanisme transitoire, en transformant des friches industrielles à l'abandon en lieux d'innovation culturelle, sociale et entrepreneuriale

De nombreux acteurs locaux éprouvent de réelles difficultés à trouver des lieux pour s'installer, pour créer, partager et innover, alors qu'il existe sur notre territoire des friches industrielles inoccupées et des bâtiments sans affectation particulière.

Nous souhaitons développer une politique ambitieuse d'urbanisme transitoire – d'occupation temporaire des espaces – pour répondre au double enjeu de continuer à faire vivre des sites inoccupés et de favoriser l'innovation urbaine, en mixant des logements temporaires, des activités culturelles (biennales, street-art, expositions), des activités d'économie sociale et solidaire.

En lien avec un urbanisme plus participatif, l'urbanisme transitoire permettra de s'inscrire dans une démarche de fabrique urbaine, où les citoyens et les acteurs du territoire seront invités à définir les futurs usages et ambitions d'un projet urbain donné.

Une vingtaine de sites sont d'ores et déjà identifiés (bâtiments et terrains nus), parmi lesquels :

- Anciennes écuries et ancien bâtiment de commandement du parc Blandan (Lyon 7^{ème}),
- Anciennes usines Fagor-Brandt (Lyon 7^{ème}),
- Halle Debourg (Lyon 7^{ème}),
- Halle Maillet aux Girondins (Lyon 7^{ème}),
- L'Autre Soie (Villeurbanne),
- Terrains de la ZAC Gratte-Ciel (Villeurbanne),
- Bâtiments rue de la Poudrette (Villeurbanne),
- Site à Léon Blum (Villeurbanne),
- Solyem (Saint Priest),
- Allée du Textile (Carré de Soie, Vaulx-en-Velin),
- Ancien collège Lassagne (Caluire-et-Cuire).

Reconquérir nos fleuves

Le Rhône et la Saône sont deux cours d'eau constitutifs du patrimoine et de l'identité de notre Métropole. 17 communes sont traversées par ces deux cours d'eau qui ont pendant très longtemps participé à la prospérité de notre territoire. Pendant deux décennies, la Métropole de Lyon a été considérée comme en avance en termes d'appropriation de ses espaces fluviaux. Mais, il apparaît aujourd'hui que nous sommes en retard sur cette question par rapport à des villes comme Paris, Amsterdam, Bordeaux qui ont été plus ambitieuses pour les usages et les accès à leur fleuve.

Dès lors, nous devons redonner toute la place à nos fleuves qui sont des atouts, de véritables patrimoines naturels. Ils sont une réelle opportunité pour construire une Métropole durable. C'est pourquoi nous devons les valoriser à la hauteur du potentiel qu'ils nous offrent. Une nouvelle ère de l'aménagement s'ouvre : après la reconquête des friches, il est temps de faire de la reconquête des fleuves le nouveau défi métropolitain, pour offrir un cadre de vie agréable et répondre aux attentes des Grands Lyonnais

À l'heure où notre Métropole connaît des manques en équipements publics, en espaces de loisirs et de logements, en espaces de détente végétalisés, nos cours d'eau peuvent apporter des réponses efficaces, innovantes et durables.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons nous réapproprier nos cours d'eau et berges afin de répondre :

- Aux besoins d'équipements sportifs et culturels, de logements et de lieux d'activités tertiaires innovants, de logements étudiants, bâtiments tertiaires, tiers-lieux et d'espaces de vie novateurs.
- Aux besoins de mobilité alternative et notamment en 1^{ère} et 2^{ème} couronne que ce soit pour les habitants ou pour les acteurs économiques (transport de marchandises).
- Aux besoins de connecter des rives d'un même fleuve et de mieux relier les territoires.
- Aux besoins d'augmenter la végétalisation des villes de la Métropole, et notamment son hypercentre.
- Aux besoins d'espaces de jeux et de convivialité végétalisés pour les jeunes et moins jeunes.

Notre ambition est que l'ensemble de nos propositions soit réalisé avec un haut niveau d'exigence environnementale, afin de préserver le fleuve dans sa dimension naturelle, écologique et symbolique.

Créer des espaces flottants

Nous développerons des espaces flottants pour vivre une nouvelle expérience de la ville, répondre à de réels besoins en termes de logements, d'équipements publics de type : piscines, espaces de détente, gymnases. Notre volonté est de permettre à tous les Grands Lyonnais de renouer avec leurs fleuves et cours d'eau qui sont notre patrimoine naturel, notre bien commun !

1. Créer un espace de détente végétalisé sur plateforme flottante à proximité du Grand Hôtel Dieu, intégrant un ponton d'embarquement

Nous créerons un espace de détente végétalisé sur plateforme flottante à proximité du Grand Hôtel Dieu, intégrant un ponton d'embarquement, en miroir aux escaliers des Berges de la rive gauche du Rhône.

2. Installer deux piscines flottantes

En lien avec les maires des communes prochainement élus, nous proposerons l'installation de piscines flottantes sur les berges : sur la rive droite du Rhône, à proximité du parc des berges et sur la rive droite de la Saône, à Fontaines-sur-Saône (à proximité du collège Jean de Tournes).

3. Expérimenter des logements étudiants en habitat modulaire flottant

Nous expérimenterons des logements étudiants en habitat modulaire flottant à proximité du Campus de la Doua, à Villeurbanne. Ces aménagements seront nécessaires pour le franchissement parc de la Feyssine/campus de la Doua.

4. Aménager des jardins flottants sur les berges de Saône avec des jeux d'eau

5. Construire un espace flottant avec des espaces de travail et des logements abordables à proximité du Canal de Jonage

Nous construirons un espace flottant avec des espaces de travail et des logements abordables à proximité du Canal de Jonage entre Carré de Soie et le nord de Vaulx-en-Velin, accompagné d'un réaménagement des berges et de la construction d'une passerelle mode doux pour connecter les deux parties de Vaulx-en-Velin.



6. *Construire des espaces de travail et des logements flottants entre le quartier St Clair (Caluire-et-Cuire) et la Cité Internationale (Lyon 6^{ème}).*
7. *Construire un équipement sportif sur plateforme flottante dans le secteur de La Loupe, à Albigny-sur-Saône, à proximité du futur collège du Val de Saône.*
8. *Créer des jardins dépolluants, espaces flottants végétalisés, garnis de plantes dépolluantes, au niveau de la future ZAC de la Saulaie à Oullins, et du quartier de l'Industrie dans le 9^{ème} arrondissement.*

Ouvrir les quartiers sur les fleuves

À l'instar de ce qui a été réalisé pour les Berges du Rhône et les Rives de Saône à Lyon, et dans la continuité du projet de l'Anneau Bleu (40 km de réfection de berges), nous développerons des projets d'aménagement ambitieux en lien avec les fleuves.

9. *Aménager en écoquartier le secteur de La Loupe à Albigny*

Nous porterons un projet ambitieux d'écoquartier responsable sur le secteur de La Loupe (Albigny-sur-Saône/Couzon-au-Mont-d'Or).

Ce site de 40 ha est exceptionnel en termes d'espaces naturels car il dispose notamment d'une île protégée (l'île du Rontant de 5 ha) riche d'une grande biodiversité. En outre, il regorge d'un espace à fort potentiel de développement en lien direct avec la Saône mais jusqu'ici inexploité car soumis à certaines contraintes naturelles.

Notre objectif est de proposer un véritable quartier éco-responsable, un modèle du genre, qui respecte notre environnement et soit adapté aux changements climatiques.

Nous voulons y créer un quartier multifonctionnel, qui abritera :

- Le futur collège du Val de Saône, qui sera équipé d'un équipement sportif construit sur plateforme flottante, à proximité ;
- Plus de 500 logements et des nouvelles opportunités foncières économiques pour densifier de manière équilibrée la zone d'activité existante ;
- Un espace de loisirs (notamment nautiques) avec de nouveaux espaces de restauration, une halte fluviale, un port réaménagé avec une capitainerie, des activités de soin en lien avec l'actuel Centre Hospitalier Gériatrique d'Albigny.

L'accessibilité à ce site sera garantie par trois modes de transports durables : une ligne de bus propre à haute fréquence de desserte, une voie cyclable reliant à la gare d'Albigny (15 minutes en TER de la Part-Dieu, 20 minutes de Perrache), des navettes fluviales.

Les constructions réalisées privilégieront le choix de matériaux éco-responsables et seront végétalisées (toitures, façades). Elles comporteront des espaces publics de qualité pour un cadre de vie agréable, au plus proche de la nature.

10. Aménager de nouveaux sites en proximité des fleuves

Nous porterons plusieurs projets en lien avec nos fleuves et notamment :

- L'aménagement des berges à proximité du canal de Jonage (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu),
- Le lancement de la ZAC de St Jean à Villeurbanne, en bord de Rhône, en travaillant la connexion entre le nouveau quartier et les Berges du Rhône,
- À Givors, dans le secteur Oussekinie en cours de réaménagement dans le cadre du PNRU, la recréation d'un lien entre les futurs espaces publics et le Rhône, à proximité de la Maison du Fleuve,
- La restauration du bassin de joutes situé à Vernaison et l'aménagement de ses environs, pour poursuivre le développement de cette activité sportive sur le territoire.

11. Construire de nouveaux ponts et passerelles

Nous multiplierons la construction de ponts et de passerelles modes doux et nous restaurerons certains ponts, pour « faire Métropole » en connectant mieux les territoires et en faisant des fleuves, non plus des obstacles mais des opportunités de passage entre les communes de la Métropole.

Parmi les projets prioritaires côté passerelles modes doux :

- Entre le quartier des Girondins et le quartier de la Confluence (Lyon 7^{ème}/Lyon 2^{ème}),
- Entre le quartier de Saint-Jean et le quartier des Buers (Villeurbanne),
- Entre Carré de Soie et le nord de Vaulx-en-Velin,
- Entre le quartier de Parilly (Bron) et Mermoz (Lyon 8^{ème}),
- Entre le quartier Berthelot-Épargne (Lyon 8^{ème}) et le parc Blandan (Lyon 7^{ème}),
- Entre Couzon-au-Mont-d'Or et Rochetaillée-sur-Saône.

Et côté ponts :

- Construction d'un nouveau pont en Val de Saône,
- Restauration du pont de Vernaison.

12. Créer un service public de navettes fluviales sur le Rhône et la Saône

Nous créerons un véritable service public de la mobilité fluviale, avec des navettes fluviales accessibles avec un abonnement TCL, l'aménagement des pontons d'embarquement existants et la création de nouveaux pontons d'embarquement.

Cela permettra de reporter une partie des flux de trajets quotidiens sur l'eau et d'offrir une alternative à la voiture pour les habitants de l'Ouest, en complément du grand plan Transports en Commun Métropolitains.

Reconquérir la Saône et le Rhône, c'est aussi saisir l'opportunité de la mobilité fluviale comme mode de transport alternatif.

Ce service public de navettes fluviales permettra de relier :

- Côté Saône, de Confluence (Lyon 2^{ème}) jusqu'à la future halte fluviale d'Albigny (La Loupe)
- Côté Rhône, de Gerland (Lyon 7^{ème}) jusqu'à La Doua (Villeurbanne)

La vitesse de navigation, aujourd'hui de 8 km/h, sera augmentée à 20 km/h. À titre d'exemple, la vitesse maximale a été augmentée à 18 km/h à Paris. Huit navettes fluviales circuleront sur le réseau fluvial, sur chaque rive des deux fleuves

Afin d'assurer une alternative rapide, efficace et fiable aux habitants du Val de Saône des navettes express seront proposées aux heures de pointe (7h et 9h / 17h30 et 19h30) entre Couzon-au-Mont-d'Or et Bellecour. Cela permettra de relier Couzon à Bellecour en 40 minutes.

Les parkings relais à proximité des pontons d'embarquement seront renforcés pour permettre un vrai report modal de la voiture à la navette fluviale.

On recense aujourd'hui une vingtaine de pontons d'embarquement, en majeure partie à Lyon et dans le Val de Saône : nous aménagerons de nouveaux pontons, sur les berges lyonnaises du Rhône (secteur Foch et Cité internationale), à l'île Barbe, ainsi qu'à Villeurbanne (La Doua).

Nous privilégierons des navettes propres respectueuses des fleuves et de leur biodiversité. Des bornes de chargement (pour navettes électriques) seront présentes à chaque ponton d'embarquement.

13. Développer la logistique urbaine sur les fleuves

Aujourd'hui, le fleuve est largement sous-utilisé en matière de transports de marchandises alors qu'il présente une faible empreinte environnementale. Cela permettra de désengorger des voies routières en évitant tout simplement aux camions de prendre la route.

Par ailleurs, en termes de pollution, on sait aujourd'hui que le transport d'une tonne de marchandises par voie fluviale génère en moyenne 4 fois moins d'émissions de CO2 que par la

route et consomme 5 fois moins de carburant. Pour ces navettes, nous privilégierons la motorisation hydrogène pour un transport 100% propre.

Concernant le transport par fleuve, nous allons donc inciter les entreprises à utiliser le transport fluvial afin

- D'acheminer les matériaux ou d'évacuer les gravats sur l'ensemble des chantiers à proximité des fleuves,
- D'évacuer les déchets avec notamment le renforcement des déchèteries fluviales,
- De développer l'approvisionnement des commerces, en intégrant dans l'offre de service la question du dernier kilomètre par vélos ou triporteurs.

Par exemple, Ikea, à Paris depuis septembre 2019, propose ce type de services de livraison par voie fluviale. Concrètement, une barge électrique « Fludis » de 38 m achemine à la fois les marchandises et 30 vélos cargo. Chacun de ces vélos effectue ensuite 4 tournées par jour avec à chaque fois 250 kg de marchandises. Tout ce dispositif évite 300 000 km en une année de route en camionnette et l'émission de 110 tonnes de CO₂. Pour éviter la rentrée à vide du bateau cargo, les livreurs récupèrent les déchets auprès de 600 points de commerce.



Garantir l'accès au logement pour tous

Malgré les efforts réalisés ces dernières années, notre territoire, comme un grand nombre de métropoles européennes, fait face à un marché du logement de plus en plus difficile à réguler : carence de logements, notamment sociaux (60 000 demandes de logement social en attente sur le territoire), accroissement des prix de vente, difficulté d'accès à l'offre locative, inadéquation entre l'offre et la demande dans certains secteurs tendus, réduction de la production de logements familiaux, augmentation de la part de logements insalubres dans certains quartiers, etc.

Face à cela, la Métropole a mis en place un plan d'urgence pour l'accès au logement, afin de renforcer la production de logements, diversifier l'offre, répondre à des besoins nouveaux et limiter l'évolution des prix de vente pour l'accession à la propriété. Mais il faut aller plus loin. Il est nécessaire de poursuivre les efforts financiers réalisés et de développer de nouveaux outils pour faciliter l'accès à l'offre, réduire le coût et améliorer la qualité de chaque logement.

Augmenter l'offre de logements et permettre à chacun de se loger

Le logement et l'habitat sont une des premières priorités des habitants de la Métropole, dans un contexte où l'offre et le coût du logement ne sont pas satisfaisants.

Cet accès au logement est pour nous une priorité et se retrouve au cœur de nos politiques sociales. Car l'accès à un logement conditionne bien souvent l'accès ou le retour à l'emploi, mais aussi l'intégration sociale, l'autonomie des plus jeunes comme des plus âgés, l'accès à la culture, aux loisirs, aux rencontres, etc. Un logement décent et abordable est un moyen véritable d'émancipation.

Nous nous donnerons les moyens de réduire la part de la dépense logement dans le budget de chaque Grand Lyonnais, d'accompagner l'accès au logement des ménages les plus modestes, de soutenir le développement d'un habitat adapté aux besoins et aux attentes de chacun et d'améliorer la qualité du bâti. La Métropole renforcera les moyens financiers qu'elle dédie à cette politique et créera des dispositifs innovants pour répondre à la crise du logement.

Le droit à se loger de manière décente est un droit fondamental que la Métropole doit garantir à tous ses habitants.

1. Doubler le budget annuel dédié à la politique du logement et de l'habitat

Passer de 100 millions d'euros par an à 200 millions d'euros pour le logement et l'habitat : c'est indispensable si nous voulons permettre à chacun d'accéder à un logement digne et qui corresponde à ses attentes.

2. Fixer un objectif global de production de 50 000 logements d'ici 2026 dans la Métropole

Avec cet objectif de 50 000 logements, nous développerons et accompagnerons la production de 40% de logement social, dont 20% de logement pour les étudiants et apprentis, 20% de logement abordable, 10% de logement intermédiaire, répartis de manière équilibrée.

3. Produire 5 000 logements intermédiaires sur 6 ans (loyers de 20% à 30% en dessous des prix du marché)

Nous renforcerons l'offre de logements intermédiaires à destination des salariés les plus modestes sur toute la Métropole et produirons 5 000 logements de ce type sur le mandat.

4. Encadrer le prix de vente des logements neufs dans les projets urbains portés par la Métropole

Dans certains quartiers ou communes, il devient difficile pour les ménages de se loger à des tarifs abordables. Nous généraliserons donc l'encadrement des prix de vente de logements neufs dans les projets urbains portés par la Métropole afin d'offrir des logements plus accessibles que les logements actuellement sur le marché.

Cette démarche a déjà été expérimentée sur nos opérations d'aménagements publics dans le quartier des Gratte-Ciel (Villeurbanne), dans celui des Girondins (Lyon 7^{ème}) ainsi que sur l'Esplanade de la Poste (Dardilly). Nous déploierons ce dispositif dans les futurs projets urbains métropolitains.

5. Diviser par deux le prix de l'immobilier en secteur tendu avec 2 000 logements à prix abordables proposés chaque année, grâce au nouvel Office Foncier Solidaire métropolitain

Notre ambition est que chaque année 2 000 logements à prix abordables soient proposés à l'acquisition sur le territoire métropolitain dans les secteurs où l'offre immobilière est en tension et les prix particulièrement élevés. Cela sera possible grâce à l'Office Foncier Solidaire (OFS) qui vient d'être créé par la Métropole sous l'impulsion de David Kimelfeld. Cet OFS permettra de dissocier le prix du foncier du prix du bâti, ce qui fera automatiquement baisser le coût d'achat.

6. Aider les ménages les plus modestes à acquérir leur premier logement avec le plan 3A

Nous poursuivrons le plan 3A d'aide à la primo-accession des ménages les plus modestes, avec le versement de primes à l'achat entre 2 000 € et 6 000 € sous conditions de ressources et en fonction de la situation familiale.

7. Faciliter l'accès aux logements et aux dispositifs d'aide avec « Tous Logés ! »

Nous mettrons en place un guichet unique, physique (au sein des Maisons de la Métropole) et numérique (plateforme sur internet et applications pour smartphone) pour simplifier l'accès aux offres de logement et aux aides publiques (accession à la propriété, rénovation énergétique, etc.).

8. Renforcer le plan Logement d'Abord pour lutter contre le sans-abrisme

Nous renforcerons le plan Logement d'Abord pour venir en aide aux plus démunis. (cf. proposition dans la partie lutte contre la grande précarité)

9. Mieux encadrer la location de courte durée de type « Airbnb » avec une brigade de contrôle

Si ce type de location répond à de nouvelles façons de voyager et représente une offre complémentaire à l'hôtellerie traditionnelle, elle fait également sortir du marché immobilier classique un certain nombre de logements, contribuant à renforcer la difficulté à se loger sur certains secteurs. Les jeunes actifs et les étudiants sont ainsi les premiers concernés par la concurrence des petites surfaces de logement sur les plateformes de type « AirBnB » et font face à de vraies difficultés pour trouver un logement.

Nous limiterons donc la professionnalisation de cette activité avec de nouvelles règles qui permettront à chacun de louer de manière occasionnelle son logement, dans l'esprit collaboratif originel de ces plateformes, tout en évitant les abus spéculatifs qui fragilisent l'offre lyonnaise de logements.

Nous appliquerons l'obligation d'enregistrement et de compensation existante sur l'ensemble de la ville de Lyon et de Villeurbanne et créerons une brigade de contrôle des offres de locations de courte-durée.

10. Lutter contre l'habitat indigne avec l'expérimentation du « permis de louer » dans certains quartiers dégradés

Sur le modèle du permis de construire, nous expérimenterons le « permis de louer » sur certains quartiers de la Métropole avec une forte concentration de logements dégradés, afin de

garantir l'accès pour tous à des logements dignes et de qualité et lutter contre les marchands de sommeil.

11. Renforcer l'usage et le budget dédié aux préemptions pour l'acquisition de logements dans les secteurs tendus de la Métropole

Pour enrayer le phénomène de spéculation immobilière, nous userons plus fréquemment de notre droit de préemption dans les secteurs tendus de la Métropole et ferons passer à 60 millions d'euros par an le budget dédié à ces acquisitions, dans la continuité de l'augmentation du budget en 2019.

Soutenir et accompagner les nouvelles façons d'habiter

12. Développer l'habitat intergénérationnel

Nous ferons émerger, dans le cadre d'un plan « colocations intergénérationnelles », une offre d'habitat intergénérationnel dans la Métropole de Lyon avec un objectif de 1 000 colocations d'ici à 2025.

Il s'agit de mettre en lien des Grands Lyonnais de générations et de milieux différents au sein d'un même logement. C'est une solution qui a fait ses preuves dans d'autres pays pour faciliter l'accès au logement des étudiants tout en accompagnant le grand âge.

13. Développer l'habitat participatif

Nous accompagnerons les initiatives citoyennes et inciterons les acteurs de l'immobilier à proposer des modes d'habitat de ce type. Notre objectif est de permettre la création de 500 logements en habitat participatif d'ici à 2025.

14. Engager une stratégie d'ensemble sur le logement avec les territoires limitrophes via le Pôle Métropolitain